



OBJET

CONSEIL MUNICIPAL :

Modification des membres
des commissions
municipales

**Délibération
n°2026/119**

19 octobre 2026

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de sa
transmission en préfecture le
22 octobre 2026 et de son
affichage à la porte de la
Mairie le 23 octobre 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt-six, le dix-neuf octobre à 18 heures
30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie
de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Etaient présents :

MM. MULET Mercedes, LEVESQUE Jimmy, JACOB
DELESCLOSE Emilie, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle,
QUÈVREMONT Jean-Luc, CHEVALLIER Aurélie, TOCQUEVILLE
Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, DEMANNEVILLE Christian,
FOSSÉ Laurent, MERBAH Ahmed, CARASCO Laurent, CASCELLA
Angélina, DELÉPINE Séverine, HAVRET Myriam, HONDIER Delphine,
LE MOING Dominique, SÉNÉCHAL Mathilde, VANDEVILLE Gérard,
VIGREUX Laure, LARGILLET Agnès, LÉCAUDÉ Francis, NICOLLE
Benoît, VINCENT-DUMESNIL Vanessa.

Était absent excusé ayant donné pouvoir :

M. MAERTEN Pierre qui a donné pouvoir à M. TIERCE
François.

Était absent :

M. BARTHÉLÉMY Florent.

Mme SÉNÉCHAL Mathilde a été élue Secrétaire de la
séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 28

CONSEIL MUNICIPAL : Modification des membres des commissions municipales.

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le Conseil Municipal fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront par vote à bulletin secret. Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des commissions municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle, pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit. Toutefois, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider, si le Maire est absent ou empêché.

Ces commissions sont composées exclusivement des conseillers municipaux : une personne extérieure ne peut donc en faire partie, mais elle peut être entendue en raison de ses compétences sur demande de la commission. En revanche, les membres du personnel peuvent participer, à titre facultatif, aux travaux de ces commissions.

Le fonctionnement des commissions n'est soumis à aucune règle de délai ou de quorum : elles peuvent donc se réunir à volonté.

Les commissions ne disposent d'aucun pouvoir de décision et rendent des avis sur les questions qui lui sont soumises.

Les commissions municipales ont été instituées par délibération n° 2026/10 en date du 30 mars 2026.

Or, en raison l'installation d'un nouveau conseiller municipal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que le conseiller nouvellement installé remplace le conseiller démissionnaire dans les commissions municipales où il siégeait, en respectant le principe de la représentation proportionnelle.

Ainsi, Monsieur Gérard VANDEVILLE remplace Madame Gwénaëlle NICOL dans les commissions municipales suivantes :

- Sécurité ;
- Action Sociale et Séniors ;
- Éducation et Jeunesse ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 28 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention », de désigner ci-après membres des commissions les élus suivants :

COMMISSION SÉCURITÉ	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Jimmy LEVESQUE
	2 – Delphine HONDIER
	3 – Gérard VANDEVILLE
	4 – Alain AMIOT
	5 – Jean-Luc QUÉVREMONT
	6 – Myriam HAVRET
	7 – Émilie JACOB-DELESCLOSE
	8 – Christian DEMANNEVILLE
	9 – Ahmed MERBAH
	10 – Agnès LARGILLET
	11 – Francis LÉCAUDÉ

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Aurélie CHEVALLIER
	2 – Laurent FOSSE
	3 – Mercedes MULET
	4 – Ahmed MERBAH
	5 – Magali CAPRON
	6 – Alain AMIOT
	7 – Eddy LEFAUX
	8 – Laure VIGREUX
	9 – Myriam HAVRET
	10 – Agnès LARGILLET
	11 – Vanessa VINCENT-DUMESNIL

COMMISSION ACTION SOCIALE ET SÉNIORS	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Émilie JACOB-DELESCLOSE
	2 – Magali CAPRON
	3 – Christian DEMANNEVILLE
	4 – Christelle LEMONNIER
	5 – Séverine DELÉPINE
	6 – Mathilde SÉNÉCHAL
	7 – Raynald TOCQUEVILLE
	8 – Gérard VANDEVILLE
	9 – Alain AMIOT
	10 – Agnès LARGILLET
	11 – Florent BARTHÉLÉMY

COMMISSION ÉDUCATION ET JEUNESSE	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Mercedes MULET
	2 – Gérard VANDEVILLE
	3 – Jimmy LEVESQUE
	4 – Aurélie CHEVALLIER
	5 – Laure VIGREUX
	6 – Christelle LEMONNIER
	7 – Raynald TOCQUEVILLE
	8 – Mathilde SÉNÉCHAL
	9 – Angéline CASCELLA
	10 – Vanessa VINCENT-DUMESNIL
	11 – Benoît NICOLLE

COMMISSION FINANCES - BUDGET	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Ahmed MERBAH
	2 – Mercedes MULET
	3 – Jimmy LEVESQUE
	4 – Eddy LEFAUX
	5 – Séverine DELÉPINE
	6 – Jean-Luc QUÉVREMONT
	7 – Laure VIGREUX
	8 – Delphine HONDIER
	9 – Pierre MAERTEN
	10 – Benoît NICOLLE
	11 – Florent BARTHÉLÉMY

COMMISSION TRAVAUX ET ESPACES PUBLICS	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Jean-Luc QUÉVREMONT
	2 – Delphine HONDIER
	3 – Ahmed MERBAH
	4 – Christian DEMANNEVILLE
	5 – Dominique LE MOING
	6 – Alain AMIOT
	7 – Jimmy LEVESQUE
	8 – Eddy LEFAUX
	9 – Pierre MAERTEN
	10 – Francis LÉCAUDÉ
	11 – Benoît NICOLLE

COMMISSION COMMERCE, ARTISANAT ET URBANISME	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Raynald TOCQUEVILLE
	2 – Laurent CARASCO
	3 – Alain AMIOT
	4 – Laure VIGREUX
	5 – Pierre MAERTEN
	6 – Angéline CASCELLA
	7 – Magali CAPRON
	8 – Dominique LE MOING
	9 – Jean-Luc QUÉVREMONT
	10 – Agnès LARGILLET
	11 – Florent BARTHÉLÉMY

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE ET ATTRACTIVITÉ	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Eddy LEFAUX
	2 – Laurent CARASCO
	3 – Alain AMIOT
	4 – Laure VIGREUX
	5 – Myriam HAVRET
	6 – Mathilde SÉNÉCHAL
	7 – Émilie JACOB-DELESCLOSE
	8 – Ahmed MERBAH
	9 – Angéline CASCELLA
	10 – Vanessa VINCENT-DUMESNIL
	11 – Florent BARTHÉLÉMY

COMMISSION LOGEMENT ET JUMELAGE	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Christian DEMANNEVILLE
	2 – Christelle LEMONNIER
	3 – Mercedes MULET
	4 – Raynald TOCQUEVILLE
	5 – Mathilde SÉNÉCHAL
	6 – Laurent CARASCO
	7 – Dominique LE MOING
	8 – Alain AMIOT
	9 – Myriam HAVRET
	10 – Agnès LARGILLET
	11 – Benoît NICOLLE

COMMISSION SANTÉ	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Laurent FOSSE
	2 – Aurélie CHEVALLIER
	3 – Christelle LEMONNIER
	4 – Raynald TOCQUEVILLE
	5 – Émilie JACOB-DELESCLUSE
	6 – Magali CAPRON
	7 – Mercedes MULET
	8 – Laurent CARASCO
	9 – Laure VIGREUX
	10 – Agnès LARGILLET
	11 – Florent BARTHÉLÉMY

COMMISSION SPORTS	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Jimmy LEVESQUE
	2 – Ahmed MERBAH
	3 – Christian DEMANNEVILLE
	4 – Dominique LE MOING
	5 – Jean-Luc QUÉVREMONT
	6 – Aurélie CHEVELLIER
	7 – Christelle LEMONNIER
	8 – Mathilde SÉNÉCHAL
	9 – Laurent CARASCO
	10 – Vanessa VINCENT-DUMESNIL
	11 – Benoît NICOLLE

COMMISSION FAMILLE ET PETITE ENFANCE	
Président	François TIERCE
Membres	1 – Christelle LEMONNIER
	2 – Mercedes MULET
	3 – Laure VIGREUX
	4 – Séverine DELÉPINE
	5 – Angéline CASCELLA
	6 – Émilie JACOB-DELESCLUSE
	7 – Aurélie CHEVALLIER
	8 – Magali CAPRON
	9 – Mathilde SÉNÉCHAL
	10 – Vanessa VINCENT-DUMESNIL
	11 – Benoît NICOLLE

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2026

Application agréée E-legalite.com